

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 14/24 « Budget de fonctionnement pour l'année 2025 »

Président : Quinodoz Boris

Membres : Cand Claire-Lise, Lambercy Valérie, Pasteur Cora, Schmuki Sandra

Suppléante : Fasel Rachel

Orbe, le 31 août 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances s'est réunie mercredi 28 août 2024 dans les nouveaux locaux de l'ASIOR au collège des Pique-Raisinets. Tous les membres de la commission étaient présents à l'exception de Mme Claire-Lise Cand, excusée, remplacée par Mme Rachel Fasel, suppléante. Monsieur Olivier Petermann, Président du CODIR étant excusé, la séance a débuté en présence de Mmes Anne Baumann et Marinette Benoit, membres du CODIR (Conseil de direction), ainsi que de Mme Line Cottens remplaçante de Mme Karyn Scorrano (démissionnaire), boursière de l'ASIOR.

La commission les remercie chaleureusement pour leur disponibilité, ainsi que pour la clarté et la transparence dans les réponses apportées aux questions posées.

I. Préambule

En préambule, le CODIR annonce qu'une question se pose concernant les liens entre la nouvelle boursière engagée et l'une des membres du CODIR. La LCom n'autorise pas la présence d'ascendants en lien direct au sein du CODIR ou entre un membre du CODIR et la boursière, ce qui est le cas ici, Mme Cottens étant la sœur de Mme Benoit. Au vu de la difficulté de trouver une boursière, et compte-tenu de la taille des villages, une dérogation a été demandée à la préfecture jusqu'à la fin de la législature, Mme Benoit ne souhaitant pas se représenter en 2026. Le CODIR informe la commission que des mesures de mitigation du risque ont été mises en place, à savoir que l'accès aux comptes a été supprimé pour Mme Benoit. En outre, il informe la commission que Mme Benoit n'avait pas été impliquée dans le processus de recrutement.

Au moment d'écrire ce rapport, la réponse de la préfecture est pendante.

L'objectif de ce préavis 14/2024 est de fixer le budget de fonctionnement de l'ASIOR pour 2025.

Le budget 2025 se boucle avec un total des charges de CHF 6'247'383.33 et un total des produits (subventions diverses, participation parents, écolage externe, ...), hors part primaire et secondaire, de CHF 360'800.-, portant ainsi la participation des communes à CHF 5'886'583.33. Ce budget présente donc une augmentation des charges pour les communes de CHF 59'124.27 par rapport au budget 2024.

II. Analyse par chapitre

Autorités

Le budget pour financer les heures de travail des membres du CODIR est stable par rapport à l'année 2024.

Une augmentation de charge de CHF 3'800 a été prévue au budget afin de couvrir les frais de réception du CODIR et du CI qui auront dorénavant systématiquement lieu dans les locaux de l'ASIOR. Auparavant ces frais étaient assumés par les communes.

Administration

La commission remercie le CODIR pour le travail réalisé dans l'optique de stabiliser la situation suite aux départs successifs des dernières boursières. La commission approuve l'augmentation du taux de travail de 40% à 60% pour la nouvelle boursière afin d'absorber la charge de travail que représente ce poste. La commission constate néanmoins que cet engagement induit une augmentation des charges liées au personnel administratif et aux assurances (AVS, assurance chômage, LPP) de CHF 18'740.

Une économie de CHF 820 a été réalisée grâce à la suppression des indemnités pour travail à domicile, les locaux de l'ASIOR étant dorénavant dans le collège de Montcherand.

La commission s'interroge sur la poursuite du projet (motion de Mme C. Pasteur) d'intégrer un.e administrateur.ice au sein de l'ASIOR. Le CODIR répond que la réflexion est toujours en cours mais qu'une solution n'a pas encore été trouvée.

Augmentation des coûts des licences informatiques et d'hébergement de CHF 1'300. L'achat du programme informatique au budget 2024 (CHF 42'000) n'a pas été fait au vu du changement de boursière en parallèle du passage à MCH2. Le montant de CHF 5'000 couvre les frais prévus pour l'année 2025. Toutefois, le changement de programme sera très certainement au budget 2026.

Transports

Nouvel appel d'offre en cours qui permettra de n'avoir plus qu'un seul transporteur. La commission rend le CODIR attentif à intégrer une clause permettant la sortie en cas de problème.

La commission constate une fois de plus que les coûts à supporter pour la Hotline sont conséquents. Le budget 2025, en ligne avec les coûts 2023, prend en compte les aléas qui découlent de la gestion de deux transporteurs au 1^{er} semestre ainsi que les mises au point inévitables suite à la mise en place du futur contrat avec un transporteur unique au 2^e semestre.

Les budgets de transport sont similaires au budget 2024. Cela reste une estimation car les coûts réels suite à l'ouverture du collège de Montcherand ne sont pas encore connus.

Prestations parascolaires

Le budget 2025 intègre une légère augmentation des achats de repas pour le restaurant scolaire de Chantemerle. Celle-ci est due à une augmentation prévue du nombre d'élèves selon le CODIR. La participation des parents est elle aussi augmentée en conséquence.

La commission prend note du faible nombre d'inscrits aux devoirs surveillés malgré un prix d'inscription de CHF 7/h et soutient la décision prise par le CODIR de ne pas les mettre en place au vu du coût réel assumé par l'ASIOR de CHF 53/h. Toutefois, la commission regrette que les impératifs financiers puissent impacter l'accès aux devoirs surveillés et ainsi prêter certains enfants. Elle encourage le CODIR à chercher des solutions pour maintenir une certaine équité.

Enseignement primaire

La commission relève que la fermeture des classes de Lignerolle et Rances a pour effet une diminution de charges de CHF 34'766.- par rapport au budget 2024. Elle constate toutefois que les amortissements financiers des locaux inutilisés doivent être payés jusqu'en 2031. La commission encourage le CODIR à prendre contact avec les communes concernées afin de négocier une remise en cas de location. Un modèle équivalent à celui d'Echallens pourrait constituer une base de réflexion.

La commission relève la baisse significative des montants budgétés pour les amortissements liés à l'extension de Chantemerle, ceux-ci arrivant à terme à la fin 2025 ainsi qu'un retour à la normale du budget d'équipement des classes suite à la mise en place exceptionnelle réalisée en 2024 pour le PPLS.

Une augmentation du budget pour l'organisation des camps est à signaler. Celle-ci est due à l'organisation d'un camp d'été pour les élèves des classes de septième année ainsi qu'à une augmentation du défraiement des intervenants / moniteurs.

Le budget 2025 intègre pour la 1^{ère} fois les coûts estimatifs relatif au Collège de Montcherand. Ces derniers, de l'ordre de CHF 725'000, sont estimatifs. En effet, une année d'exploitation complète et le bouclage final des comptes de construction seront nécessaires pour obtenir une vision précise.

Loyer des salles / ECA – voir III. Commentaire général

Enseignement secondaire

La commission relève l'intégration au budget 2025 du 1^{er} amortissement pour le mobilier de Montchoisi pour un montant de CHF 38'000 ainsi que l'arrêt de l'amortissement lié au portakabin de Montchoisi à fin 2024, représentant une baisse de charge de CHF 46'300.

Loyer des salles / ECA – voir III. Commentaire général

III. Commentaire général

Le budget 2025 présente une augmentation de charges par rapport au budget 2024. Celles-ci sont principalement imputables aux augmentations liées à l'enseignement secondaire (+ CHF 60'764 par rapport au budget 2024), aux prestations parascolaires (+ CHF 21'890) et aux transports (+ CHF 12'000).

Il est à relever que la mise à jour des valeurs ECA des bâtiments scolaires d'Orbe en 2024 ainsi que la mise à jour du taux de référence (de 1.5% à 1.75%) conformément à la convention pour la location des locaux scolaires du 24 septembre 2020 a conduit à une augmentation de loyers de CHF 214'573.02 pour la part ECA (primaire CHF 158'118.38 ; secondaire CHF 56'454.64) et de CHF 28'003 pour la part liée au taux de référence soit un total de CHF 242'576.02.

La commission constate également une légère diminution des coûts par élève au primaire alors qu'on assiste à une légère augmentation au secondaire.

Coûts par élève	Sans les transports		Avec les transports	
	B-2024 (CHF)	B-2025 (CHF)	B-2024 (CHF)	B-2025 (CHF)
Primaire	2'755.97	2'730.63	3'679.36	3'652.77
Secondaire	3'862.72	3'909.14	4'786.11	4'831.28

Budget 2024 : Nb élèves primaire 1'057 ; Nb élèves secondaire 405

Budget 2025 : Nb élèves primaire 1'060 ; Nb élèves secondaire 417

IV. Conclusions

Le budget de l'année 2025 présente une augmentation de charges de CHF 59'124.27 par rapport au budget 2024. Les raisons de cette augmentation ont été clairement explicitées dans le préavis établi par le CODIR ainsi que lors de la séance de questions-réponses avec la commission.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, invite le Conseil intercommunal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR, considérant :

- le préavis 14/24 concernant le budget pour l'année 2025,
- le rapport de la commission de gestion et des finances,
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. Le budget de l'année 2025 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2025 s'élève à CHF 5'886'583.33.

Pour la commission de gestion et des finances

Boris Quinodoz, rapporteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'B' followed by a horizontal line extending to the right.